

# LE DEVOIR

Vol. CVII N° 46

LE DEVOIR, LE JEUDI 3 MARS 2016

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les changements législatifs permettent un changement de sexe sans opération.

## Des centaines de Québécois ont enfin la bonne identité sexuelle

Le nombre de demandes de changement de sexe explose

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

Les demandes de changement de sexe auprès du gouvernement du Québec ont bondi au cours des cinq derniers mois. Le Directeur de l'état civil a reçu pas moins de 253 demandes entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2015. Il a traité davantage de requêtes durant ces trois mois que dans les trois années précédentes.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, une personne trans peut réclamer des documents officiels reflétant sa véritable identité de genre sans avoir préalablement subi une chirurgie de réattribution sexuelle ni même avoir obtenu une lettre de recommandation d'un professionnel de la santé. Elle doit toutefois joindre à sa demande une déclaration sous serment d'une personne majeure la connaissant depuis plus d'un an qui reconnaît le sérieux de sa démarche.

Les nouvelles règles ont été saluées par la communauté LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres). «C'est beaucoup», souligne la fondatrice de l'Aide aux trans du Québec (ATQ), Marie-Marcelle Godbout, qui a été de toutes les luttes de la communauté trans québécoise. Une carte d'identité avec le crochet dans la bonne case — F ou M —, «c'est le plus beau diplôme que tu peux recevoir dans ta

VOIR PAGE A 8 : IDENTITÉ

## Québec atrophie les CLSC

Le ministère force le transfert des professionnels vers les groupes de médecine de famille

JESSICA NADEAU

Québec s'apprête à transférer une partie des activités des CLSC vers les groupes de médecine de famille (GMF). En effet, dans les prochaines semaines, les centres intégrés de santé

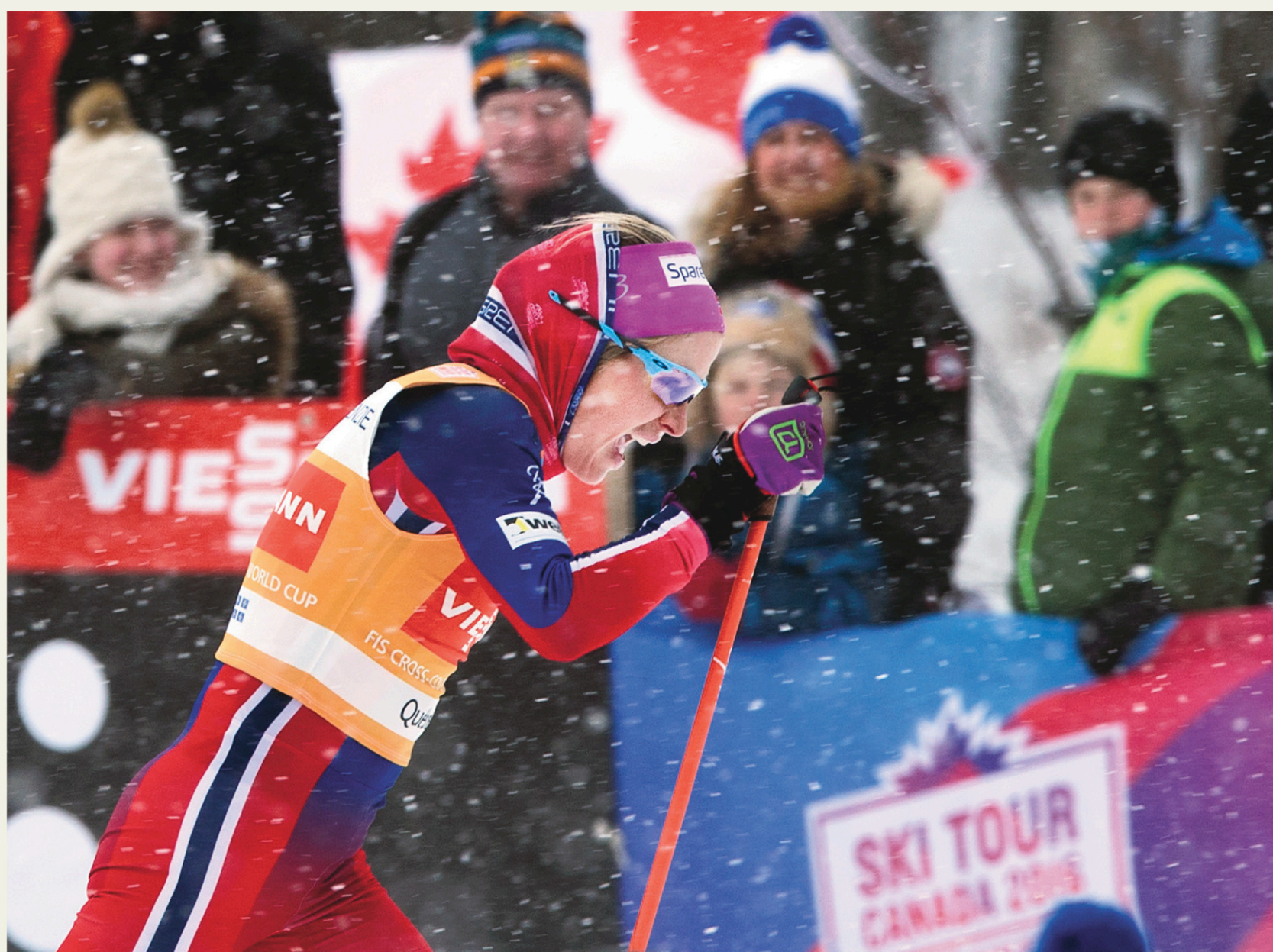
et de services sociaux se verront amputés d'une bonne partie de leurs professionnels, qui seront transférés dans les GMF du territoire. Et ce, aux frais des établissements de santé.

«Il demeure des services en CLSC, mais c'est vrai qu'il y a un transfert de services vers la première

ligne dans les GMF», confirme la porte-parole du ministère de la Santé et des Services sociaux, Noémie Vanheuverzwijn. C'est un déplacement d'une partie de la clientèle pour que les services

VOIR PAGE A 8 : CLSC

## LES MEILLEURS FONDEURS FILENT SUR LE MONT ROYAL



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La brise glaciale n'a pas empêché la Norvégienne Therese Johaug de devancer ses concurrentes par plus d'une minute, mercredi, lors de l'arrêt montréalais de la Coupe du monde de ski de fond. Sur le mont Royal, le favori des Québécois, Alex Harvey, a terminé neuvième, tandis que le Norvégien Emil Iversen remportait l'étape. Les fondeurs se dirigent maintenant vers Québec. Lisez le compte rendu de Jean-François Nadeau. Page A 4

## AUJOURD'HUI



**Le Monde** · L'ONU sanctionne lourdement Pyongyang. En réaction aux essais nucléaires de janvier et février, même la Chine a approuvé de nouvelles sanctions. Page B 5

**Économie** · Les thèses libérales ne produisent pas le progrès social escompté. Une chronique de Gérard Bérubé. Page B 1



Avis légaux..... B 4  
Décès..... B 6  
Météo..... A 2  
Mots croisés..... B 2  
Petites annonces..... B 6  
Sudoku..... B 5



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Benoît Lacroix était un grand homme d'Église, mais surtout un grand humaniste.

1915-2016

## Le père Benoît Lacroix entre dans la nuit étoilée

ODILE TREMBLAY

Ses yeux bleus pétillants, son sourire lumineux, sa faculté de remettre en question le long règne et les excès du clergé au Québec lui

avaient attiré le respect et l'amour collectifs. Le père Benoît Lacroix, baptisé sous le prénom de Joachim, hospitalisé depuis quelques jours pour une pneumonie, est

VOIR PAGE A 8 : LACROIX

## Quand le ski contamine les cours d'eau

Un « ciment à neige » contribue à la détérioration du lac Saint-Charles

ISABELLE PORTER

à Québec

Le débat sur la contamination de la source d'eau potable à Québec a mis en évidence une cause de pollution méconnue en provenance des centres de ski. Surnommée « ciment à neige », elle contribue à hausser les concentrations d'azote dans les cours d'eau.

À la Station touristique Stoneham, près de Québec, on confirme que des engrais à base d'azote (ou nitrate d'ammonium) sont utilisés pour durcir les bosses lors des compétitions. «Nous en faisons un usage très minime et je tiens à clarifier que ça n'a aucun lien avec la fabrication de la neige en début de saison», souligne la porte-parole Lisa Marie Lacasse.

Le nitrate d'ammonium ou l'urée permettent de solidifier les bosses lorsque la température excède le point de congélation. «Nous l'utilisons lors de situations exceptionnelles,

VOIR PAGE A 8 : SKI

## ACTUALITÉS

## FRANCISATION EN ENTREPRISE

## Le MIDI envoie ses professeurs en renfort pour pallier les coupes

L'intervention du gouvernement Couillard représente une exception, fait remarquer un représentant syndical

ROBERT DUTRISAC  
Correspondant parlementaire  
à Québec

Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) recourt à ses propres professeurs pour pallier les compressions effectuées par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) dans les cours de francisation en entreprise.

Cette semaine, les cours de français ont repris chez Vêtements Peerless, de Montréal, après leur suppression l'an dernier quand la CPMT a réduit les sommes qu'elle consacrait aux cours de français sur les lieux de travail.

Le 9 février dernier, *Le Devoir* révélait que la CPMT, qui gère le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, avait amputé de près de 50% les subventions qu'elle verse pour la francisation des travailleurs sur les lieux de tra-

vail ou dans les locaux des syndicats. Ces compressions, appliquées à la faveur d'un durcissement des critères d'acceptation des projets de francisation, ont entraîné une diminution de la moitié des heures de cours de français en entreprise. Le nombre de travailleurs qui assistent à ces cours organisés par les syndicats est passé de 627 à 321, selon les données de Formation de base pour le développement de la main-d'œuvre (FBDM), un organisme à but non lucratif mandaté par les syndicats de la FTQ et de la CSN pour se charger de la presque totalité de ces cours.

Or, le lendemain de la parution de l'article du *Devoir*, le directeur de la division vêtements des Teamsters et le responsable de la francisation chez Peerless, Mario Ayala, a reçu un appel du MIDI. Quelques jours plus tard, le ministère dépêchait un fonctionnaire sur place pour évaluer les besoins. Au cabinet de la ministre Kathleen



GRAHAM HUGHES LA PRESSE CANADIENNE  
La ministre Kathleen Weil est intervenue personnellement pour que son ministère prenne les choses en main.

Weil, on a confirmé qu'elle était intervenue personnellement pour que son ministère prenne les choses en main.

Cette semaine, des professeurs du MIDI ont donné leurs premiers cours à cinq classes, soit trois classes les lundis et mercredis et deux classes les mardis et jeudis. Ces cours se déroulent après

la journée de travail, de 16 h à 18 h. En tout, 104 travailleurs — surtout des travailleuses — se sont inscrits aux cours, alors que Peerless compte 800 employés, des immigrants pour la grande majorité.

Auparavant, quand c'était la CPMT qui était la bailleuse de fonds, les travailleurs étaient payés au salaire mini-

mum pendant les heures de cours. Maintenant que les professeurs du MIDI remplacent ceux du FBDM, les travailleurs n'ont plus droit à ce modeste appoint. Ils sont tout de même plus nombreux maintenant à suivre les cours. Quand les activités de francisation furent abandonnées l'an dernier, 54 travailleurs y participaient et 90 personnes étaient inscrites sur une liste d'attente.

## Cas d'exception

L'initiative qu'a manifestée le MIDI dans le cas de Peerless est une exception. De nombreux cours de francisation furent abolis dans d'autres fabriques de vêtements sans que le ministère lève le petit doigt, a signalé Raymond Larcher, le président de l'Union des employés et employées de service, section locale 800 de la FTQ (UES 800). La suppression du salaire payé pour les heures de cours a entraîné plu-

sieurs abandons des travailleurs, a-t-il souligné.

En revanche, les employés d'entretien ménager représentés par l'UES 800 ont toujours droit à cette rémunération. La CPMT a cessé toutefois de payer leurs avantages sociaux. Elle a usé aussi de maintes tracasseries à l'endroit du syndicat, a mentionné Raymond Larcher, dans l'optique de réduire le nombre d'heures de cours offerts.

Selon les données fournies par le MIDI, les professeurs de l'État n'ont pas pris la relève des professeurs du FBDM pour les cours que ceux-ci ne donnent plus. L'activité des professeurs du MIDI en entreprise a même diminué cette année. Ainsi, en 2014-2015, les professeurs de l'État enseignaient à 469 travailleurs sur les lieux de travail alors que ce nombre, au lieu d'augmenter après les compressions de la CPMT, a chuté à 262 pour l'année en cours.

Le Devoir

## TOPONYMIE

## Montréal veut honorer davantage de femmes

Seulement 6% des rues et des lieux de la métropole portent un nom féminin

JEANNE CORRIVEAU

La toponymie montréalaise compte 6000 noms, mais seulement 6% d'entre eux honorent la mémoire d'une femme. Montréal souhaite faire plus de place aux femmes et a annoncé, mercredi, la création d'une banque de noms.

La Ville a fait cette annonce à

quelques jours de la Journée internationale des femmes. La responsable du dossier de la culture au comité exécutif, Manon Gauthier, y voit l'occasion de sortir de l'ombre les nombreuses femmes qui ont participé au développement de Montréal. Elle invite d'ailleurs les citoyens à suggérer des noms pour alimenter la banque

nouvellement créée et baptisée «Toponym'Elles». Cette banque compte pour l'instant 375 noms féminins, une référence au 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, qui sera célébré en 2017. «On veut démontrer qu'il ne manque pas de noms de femmes à qui on peut rendre hommage», indique M<sup>me</sup> Gauthier.

Si les femmes représentent 6% de la toponymie montréalaise, les hommes occupent une part de 51%. Les autres toponymes se rapportent à des noms de famille ou à des appellations neutres. La Ville précise que depuis 2010, les noms de femmes représentent 21% des nouvelles dénominations toponymiques.

## Lieux possibles

M<sup>me</sup> Gauthier reconnaît que Montréal compte peu de nouvelles rues à nommer, mais elle suggère que la Ville regarde du côté des lieux qui ne portent pas des noms évocateurs, comme les parcs identifiés par des numéros, les rues ou les centres communautaires aux appellations neutres, explique-t-elle. «L'idée n'est pas de dénommer des lieux qui portent des noms de personnes pour y

nommer des femmes», dit-elle.

La conseillère a elle-même des suggestions à faire pour honorer des femmes négligées par l'histoire. Elle cite le cas de Jessie Kathleen Fisher, première femme élue au conseil municipal de Montréal en 1940: «J'ai fait le saut en politique municipale grâce à des femmes comme elle.»

La banque de noms, qui peut être consultée sur le site Internet de la Ville, a notamment été constituée avec l'aide de Gabriel Martin, linguiste de l'Université de Sherbrooke, précise Manon Gauthier.

Rappelons que certaines règles s'appliquent en matière de toponymie. La Ville a notamment déterminé que la personne honorée devait être décédée depuis plus d'un an et que les noms susceptibles d'alimenter la controverse dans la population étaient à éviter.

Dans la foulée de la controverse entourant Claude Jutra, la Ville a fait savoir qu'elle effacerait le nom du cinéaste de sa toponymie, mais elle n'a toujours pas indiqué quels noms le remplacerait.

Le Devoir

## ÉTIQUETTE FÉMINISTE

## Un débat peu utile, selon Couillard

MÉLANIE MARQUIS  
à Vancouver

La conversation entourant le refus de porter les ministres Lise Thériault et Stéphanie Vallée n'intéresse guère Philippe Couillard.

«Ce n'est pas un débat utile pour moi», a résumé le premier ministre du Québec en entrevue à Vancouver, mardi soir.

«Le débat véritable, c'est de croire profondément à des gestes concrets pour assurer l'égalité des chances, l'égalité des occasions, la progression des femmes dans la société», a-t-il insisté.

M. Couillard se trouve dans la métropole britanno-colombienne pour participer à des rencontres avec ses homologues provinciaux et le premier ministre du Canada, Justin Trudeau, qui se dit résolument féministe.

Lorsqu'on demande au premier ministre du Québec s'il se décrirait ainsi, il esquive la question: «Je ne voudrais pas qu'on embarque sur les étiquettes.»

«L'important pour moi, c'est l'action, et que l'on croie profondément à l'égalité, à l'égalité des femmes, à la possibilité d'accéder à n'importe quel poste, à n'importe quel type de profession», a-t-il enchaîné.

«Et c'est de cette façon-là, je crois, que beaucoup de femmes, maintenant, voient les choses aussi», suggère M. Couillard.

## Déclaration controversée

Il cite en exemple la nouvelle ministre de la Condition féminine, M<sup>me</sup> Thériault, qui s'est attirée de nombreuses critiques après avoir confié en entrevue à La Presse canadienne qu'elle refusait de porter l'étiquette de féministe.

«Je pense que si vous regardez, par exemple, [Lise] Thériault, sa vie même est un témoignage de la capacité des femmes d'accéder aux plus hautes fonctions, et on veut rendre ça possible pour toutes les femmes», fait valoir le premier ministre.

Mercredi, M<sup>me</sup> Thériault a rectifié le tir dans une lettre ouverte. La prédécesseure de M<sup>me</sup> Thériault à la barre du ministère, Stéphanie Vallée, a quant à elle réclamé le droit de militer pour l'égalité hommes-femmes sans pour autant porter l'étiquette de féministe.

«Je suis davantage une humaniste, c'est davantage ce qui m'anime», a-t-elle dit en entrevue à La Presse canadienne, mardi.

La Presse canadienne

## La ministre Thériault se défend

Quelques jours après avoir refusé l'étiquette de féministe, la ministre de la Condition féminine, Lise Thériault, se ravise. Dans une lettre ouverte publiée mercredi dans *La Presse+*, M<sup>me</sup> Thériault souligne qu'elle est bel et bien féministe, mais «à sa manière», sans opposer les hommes et les femmes. La ministre affirme qu'elle ne souscrit pas à la vision «polarisante» de certaines féministes qui veulent confronter les hommes plutôt que les inclure dans leur cause. Elle dit défendre un féminisme «inclusif et rassembleur» pour assurer «l'égalité de fait» entre les hommes et les femmes. M<sup>me</sup> Thériault rap-

pelle qu'elle s'est «toujours battue pour l'égalité des femmes et des hommes» et elle concède qu'il y a encore beaucoup de chemin à faire pour y arriver. Elle ajoute qu'elle a «pour mission», en tant que ministre, de défendre les intérêts de «toutes les femmes du Québec». «Au-delà de la rectitude politique et des étiquettes», conclut-elle, c'est la cause de l'égalité entre les sexes qui demeure importante. «À celles et ceux qui s'en étonneraient, je rappelle que cette vision s'inscrit en droite ligne avec la plus récente campagne de sensibilisation des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes», note-t-elle.

**CERTIFICATS**

- Communication appliquée
- Petite enfance et famille
- Coopération internationale
- Rédaction professionnelle
- Criminologie
- Relations industrielles
- Droit
- Santé communautaire
- Études individualisées
- Santé et sécurité du travail
- Français langue seconde
- Santé mentale
- Gérontologie
- Toxicomanies
- Gestion police et sécurité
- Traduction II
- Gestion services de santé et services sociaux
- Victimologie
- Gestion philanthropique
- COUS EN LIGNE
- Intervention auprès des jeunes
- ÉCOLE DE LANGUES - Anglais et Français
- Intervention en déficience intellectuelle et en TSA
- PROGRAMME ACCÈS-FEP
- RECONNAISSANCE DES ACQUIS EXPÉRIENTIELS

**Admission Été 2016**

fep.umontreal.ca

FEPDeM

Université de Montréal | Faculté de l'éducation permanente

**Météo Média**

Le lever du soleil: 6h28  
Coucher du soleil: 17h45

MM utilise des données d'Environnement Canada

Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Mel 4/-8	Var 4/-5	Londres	Plu 9/3	Ave 8/1
Moncton	Sol -6/-15	Sol -4/-8	Los Angeles	Nua 23/12	Nua 21/14
Saint-Jean	Sol -7/-14	Sol -4/-7	Mexico	Plu 20/10	Plu 19/8
Toronto	Var -8/-14	Sol -3/-12	New York	Var 4/-2	Nei 1/-2
Vancouver	Plu 10/8	Plu 10/8	Paris	Var 8/4	Ave 8/1
Winnipeg	Sol -12/-15	Nei -5/-11	Tokyo	Sol 14/7	Var 13/7

Montréal	Ce soir	Demain	Samedi	Dimanche
Aujourd'hui -11	-19	-8/-21	-5/-13	-1/-8
Ensoleillé.	Ciel dégagé.	Ensoleillé.	Passages nuageux.	Passages nuageux.

Québec	Ce soir	Demain	Samedi	Dimanche
Aujourd'hui -14	-22	-10/-20	-7/-16	-4/-10
Généralement ensoleillé.	Ciel dégagé.	Ensoleillé.	Ensoleillé.	Passages nuageux.

Gatineau	Ce soir	Demain	Samedi	Dimanche
Aujourd'hui -11	-22	-7/-18	-3/-13	0/-6
Ensoleillé.	Ciel dégagé.	Ensoleillé.	Ciel variable.	Passages nuageux.

Pour que le pique-nique ne tombe pas à l'eau, accédez en tout temps à la météo.

Téléchargez MétéoÉclair sur votre téléphone intelligent.



**Congédié?**

Voyez  
**François Gendron**  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

# ACTUALITÉS

## PROCRÉATION ASSISTÉE

### Une députée libérale invite les couples à se tourner vers l'Ontario

JESSICA NADEAU

Devant les difficultés vécues par les couples infertiles de l'Outaouais, la députée libérale de Hull, Maryse Gaudreault, dirige ceux-ci vers une clinique de l'Ontario. Ses déclarations, sur les ondes de Radio-Canada lundi, ont semé l'ire chez les patients.

« C'est impardonnable de la part d'une députée québécoise, s'empare la présidente de l'Association des couples infertiles du Québec, Céline Braun. *Il me semble que quand tu es élue au Québec, tu travailles pour les patients du Québec, pour les gens de ta circonscription, tu n'es pas là pour aller prôner le système de santé de la province voisine.* »

La députée libérale, vice-présidente de l'Assemblée nationale, était en entrevue à Radio-Canada lundi pour réagir au fait que le projet de clinique privée en fertilité de Gatineau était « sur la glace » en raison de la loi 20, qui a sonné le glas du programme de procréation assistée en novembre dernier. « Ça peut mettre au défi les finances de futurs parents, mais je pense qu'on va s'adapter, a soutenu Maryse Gaudreault. *En attendant, il y a encore la clinique de fertilité d'Ottawa qui peut accommoder les familles de l'Outaouais.* »

Cette réponse est « pathétique », affirme Céline Braun. « On ferme les cliniques au Québec et on envoie les patients en Ontario. La députée ne fait donc pas confiance au ministre de la Santé pour aller jusqu'à envoyer les patients chez nos voisins ? »

#### Montréal ou Ottawa ?

Questionnée à ce sujet, la députée de Hull précise qu'elle voulait simplement informer la clientèle qu'elle avait toujours accès à la clinique d'Ottawa avec le crédit d'impôt, comme c'était le cas auparavant. « Les gens vont peut-être préférer aller chercher le service plus près à Ottawa plutôt que de faire la route jusqu'à Montréal, mais loin de moi l'intention de détourner les couples du système de santé du Québec. Je voulais simplement qu'ils sachent qu'ils ont toujours accès à cette clinique, même si la loi est venue un peu changer les paramètres pour la fécondation in vitro. »

Jusqu'à tout récemment, la majorité des patients de l'Outaouais se rendait à Montréal pour ne pas avoir à déboursier pour ces traitements. S'ils choisissaient de se faire traiter « de l'autre côté du pont », ils avaient plutôt droit à un remboursement d'impôt. Mais l'attrait pour les services ontariens risque d'augmenter maintenant que Québec ne rembourse plus l'intégralité des traitements.

Lors des débats sur le projet de loi 20, plusieurs médecins avaient justement soulevé cette crainte, faisant valoir qu'il était plus facile de se faire implanter plusieurs embryons en Ontario qu'au Québec. Si cela augmente les chances de tomber enceinte, le risque de grossesse multiple augmente également, ce qui entraîne un risque plus élevé de complications, qui seront gérées par les médecins québécois.

« Il y a un article de la loi qui dit qu'on ne peut pas obtenir un service différent que celui prescrit par la loi du Québec dans une clinique hors Québec, répond M<sup>me</sup> Gaudreault. *Ce qui veut dire que si une famille du Québec va en Ontario, si on lui donne un service différent que celui prescrit par la loi 20, il ne pourra pas être remboursé.* »

Le Devoir

## UQAM

### Plus de 500 professeurs veulent accélérer les négociations

MARIE-MICHÈLE SIOUI

Excédés par l'attitude de l'administration, la moitié des professeurs et maîtres de langue de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) ont signé une pétition qui implore le recteur Robert Proulx d'accélérer la cadence des négociations.

Après 55 séances de négociation infructueuses, les professeurs estiment que « le manque de volonté de la part de la direction se fait de plus en plus sentir », a expliqué au Devoir le professeur et directeur du Département de communication sociale et publique, Gaby Hsab, pour justifier le dépôt de cette pétition, mercredi.

Dans le climat ambiant, le professeur Hsab n'est pas surpris de voir autant de signatures apposées au bas du document. « Même si le corps professoral n'est pas du même avis quant aux moyens de pression à exercer, il y a une conviction profonde et partagée par l'ensemble des professeurs selon laquelle la direction tergiverse et tourne intentionnellement en rond », a-t-il déclaré.

La principale demande des professeurs consiste à augmenter la fréquence des négociations. Les employés déplorent que seulement quatre rencontres soient prévues d'ici la fin du mois d'avril, puisque certains membres du comité de négociation de l'université auraient des disponibilités restreintes.

Les professeurs de l'UQAM sont sans convention collective depuis le 31 mai 2013. Un premier projet de convention collective a été déposé le 11 juin 2014. Pas moins de 55 rencontres de négociation, dont plusieurs avec une conciliatrice — nommée le 18 novembre 2015 — ont eu lieu jusqu'ici.

Le Devoir

## L'Église ne célébrera pas de « sous-mariage »

Le chancelier du Diocèse de Montréal conteste l'interprétation de la ministre Vallée

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Quoi qu'en dise la ministre de la Justice ou la juge Alary de la Cour supérieure, il ne saurait y avoir de mariage religieux sans conséquences civiles au Diocèse de Montréal: les prêtres refuseront toute demande en ce sens, a appris *Le Devoir*. Au passage, le chancelier écorche la rhétorique de Stéphanie Vallée.

Si un couple se présente muni du jugement de Christiane Alary pour demander que l'Église célèbre un mariage religieux qui ne serait pas déclaré au Directeur de l'état civil, « il faudrait le refuser », indique François Sarrazin, chancelier du Diocèse de Montréal. La chancellerie est l'équivalent du contentieux pour l'Église.

M. Sarrazin fait valoir que l'Église est « soumise à la législation telle qu'elle est actuellement ». Et aux yeux du chancelier, le Code civil est clair: tout mariage célébré à l'Église par un ministre du culte doit être enregistré par l'état civil — acte qui confère à ce mariage ses protections juridiques.

C'est d'ailleurs la position que le vice-chancelier, Francesco Giordano, avait défendue lorsqu'il a témoigné dans la cause qui a mené au controversé jugement. « Selon la compréhension de l'Église catholique romaine, les prêtres sont tenus, du point de vue civil, à remplir la déclaration de mariage une fois le rite complété », reconnaît le jugement.

La juge a toutefois conclu que « dans la mesure où des conjoints font appel à un ministre du culte pour célébrer un mariage uniquement religieux, le Tribunal ne voit pas pourquoi ce ministre devrait faire parvenir au Directeur de l'état

« Il n'y a pas de sous-célébration, on ne joue pas ce jeu-là. »

François Sarrazin, chancelier du Diocèse de Montréal

civil la déclaration de mariage ». Ainsi, de l'avis du Tribunal, « le Code habilite, sans obliger, les ministres du culte à célébrer des unions qui sont à la fois religieuses et civiles ».

#### Stupéfaction

Ce faisant, la juge retenait des arguments développés par la procureure générale du Québec — dont la position a stupéfié le monde des juristes spécialistes du droit de la famille. Les explications fournies mardi au Devoir par la ministre Vallée ont aussi laissé perplexe le chancelier Sarrazin.

M<sup>me</sup> Vallée affirmait en substance que le jugement ne change rien au fait qu'un mariage célébré selon les prescriptions du Code civil doit toujours être déclaré à l'état civil. D'après son argument, si la déclaration de mariage n'est pas transmise, on parle plutôt d'une « union spirituelle », ce qui « n'a jamais porté à conséquence ».

Or, l'Église ne célèbre pas « d'union spirituelle », rétorque François Sarrazin. « Il n'y a pas de sous-célébration, on ne joue pas ce jeu-là,

dit-il. *Le mariage n'est pas qu'un contrat [aux yeux de l'Église]: c'est un sacrement.* » Commencer à célébrer des unions semi-clandestines « mettrait en péril la dignité du sacrement du mariage », fait valoir M. Sarrazin.

#### Pas d'exemple

Professeure de sciences des religions et membre de l'Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM, Marie-Andrée Roy indique qu'aucune religion ne célèbre autre chose que des « mariages ». « Que ce soit aux yeux de la religion catholique, protestante, juive ou musulmane, un mariage est un mariage, soit l'union de deux personnes. » Point barre.

Si Québec veut vraiment ouvrir la porte à des mariages religieux sans conséquences civiles, M<sup>me</sup> Roy estime que cela marquerait « un recul majeur pour les femmes ». « Cela pourrait vouloir dire qu'une femme serait mariée selon les seules règles de la charia, illustre-t-elle. *Le fait qu'au Québec le mariage religieux est aussi civil assure une égalité de droit aux femmes.* »

Le jugement Alary — qui a été porté en Cour d'appel lundi — découle d'une poursuite entamée par un comptable québécois de confession baptiste. Il a plaidé que sa liberté de religion était brimée par deux articles du Code civil, qui indiquent que les ministres du culte doivent transmettre la déclaration de mariage au Directeur de l'état civil.

Selon lui, le Code impose ainsi aux croyants — qui seraient obligés de se marier pour vivre leur conjugalité — des contraintes financières que les couples non croyants n'ont pas à subir.

Le Devoir



JONATHAN HAYWARD LA PRESSE CANADIENNE

Le premier ministre Justin Trudeau a évité de montrer ses cartes, mercredi, à la suite de la rencontre avec ses homologues provinciaux.

## TARIFICATION DU CARBONE

### Ottawa se bute aux réticences des provinces

Les dirigeants de la Saskatchewan, du Manitoba et du Yukon sont contre toute « taxe sur le carbone »

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Alors que Justin Trudeau espérait s'entendre avec les provinces pour promettre une tarification du carbone à l'issue de leur rencontre jeudi, ses homologues provinciaux l'ont prévenu qu'un plan pancanadien ne pourra pas leur être imposé. Surtout que quelques-uns d'entre eux ne veulent rien savoir d'un prix sur le carbone.

Les rencontres des premiers ministres tenues à Vancouver cette semaine ont été lancées sur fond de profond désaccord mercredi. Les espoirs du gouvernement Trudeau étaient grands: clore les pourparlers en annonçant la mise sur pied de groupes de travail qui permettraient au fédéral et aux provinces de convenir d'ici six mois d'un plan de tarification du carbone. Mais déjà, les dirigeants de la Saskatchewan, Brad Wall, du Manitoba, Greg Selinger — tous deux se préparent à une élection — et Darrell Pasloski, du Yukon, ont martelé qu'ils ne voulaient pas d'une « taxe sur le carbone ».

Justin Trudeau pourrait-il forcer la main de ses homologues? Sa ministre de l'Environnement, Catherine McKenna, a laissé entendre que ce pourrait être le cas, plaçant en entrevue avec La Presse canadienne qu'il fallait « un prix sur le carbone qui est dans le pays entier ».

Son patron s'est abstenu de répondre en point de presse. « Toutes les provinces ont pris l'engagement à Paris de faire partie de la solution, a-t-il toutefois noté. *Je sais que les Canadiens sont unis dans leur désir de voir de l'action concrète et positive en matière d'environnement et d'énergies propres.* »

Le premier ministre Trudeau a reconnu que certaines provinces avaient déjà entamé le travail, lors d'un discours devant la conférence GLOBE sur les technologies vertes, qui se mettait en

### Énergie Est: l'Ontario à la rescousse du Québec

Le premier ministre québécois est venu calmer le jeu dans le dossier d'Énergie Est, avant sa rencontre avec ses homologues du pays. Sa demande d'injonction contre Trans-Canada n'est « pas une dispute Est-Ouest », mais une simple question de processus, a-t-il dit. Et il a eu droit à un coup de main de sa voisine Kathleen Wynne, qui a rappelé que l'Ontario avait lui aussi mené sa propre évaluation environnementale. Pas pour « miner le processus national », mais pour le bonifier. « C'est simplement logique d'obtenir en amont l'opinion des communautés, des provinces, afin qu'il y ait une compréhension lors de la prise de décision au niveau national de ce que sont les barrières, ce que sont les préoccupations », a fait valoir M<sup>me</sup> Wynne en point de presse avec M. Couillard.

branle à Vancouver. L'Ontario et l'Alberta espèrent supprimer progressivement l'utilisation du charbon, le Québec et la Colombie-Britannique ont fixé un prix sur le carbone. Des provinces aux premiers ministres d'allégeances politiques différentes, a noté M. Trudeau. « Parce que l'environnement ne doit pas être un enjeu partisan », a-t-il tranché. M. Wall est le dernier premier ministre de droite au pays, M. Selinger est du NPd.

#### Flexibilité exigée

Or, si M. Trudeau a évité de montrer ses cartes, le premier ministre québécois Philippe

Couillard a prévenu que l'imposition d'une solution unique par Ottawa serait « une très mauvaise idée », car les façons de faire varient selon les spécificités des provinces. « Ces approches-là sont équivalentes et se valent. L'important, c'est qu'on soit ensemble et réunis autour du principe de tarification du carbone. »

Le président du Conseil de la fédération, le premier ministre terre-neuvien Dwight Ball, a repris le même discours à la suite de la rencontre de ses partenaires provinciaux. « L'objectif, c'est d'avoir une économie à faibles émissions de carbone. La façon de s'y prendre à certains endroits pourrait comprendre un prix sur le carbone, ailleurs non. » Mais au terme des conversations avec Ottawa, les provinces devront avoir de la flexibilité pour agir sans nuire à leur économie, a-t-il statué, en évitant de préciser sa propre opinion sur une tarification du carbone.

M. Trudeau s'attend à « des discussions franches et robustes » lorsqu'il rencontrera à son tour les provinces jeudi. Mais il a voulu rester optimiste, affirmant avoir hâte d'en venir à un « résultat positif » couronné « d'annonces positives ».

La première ministre ontarienne, Kathleen Wynne, s'est aussi montrée confiante, consentant qu'« il y aura des sujets de discorde », mais prédisant que les provinces parviendront à s'entendre.

Justin Trudeau a argué dans son discours en matinée que la lutte contre les changements climatiques passait aussi par les « investissements verts ». Il a annoncé l'octroi de 75 millions pour aider les municipalités à répondre aux changements climatiques et de 50 millions pour améliorer la « résilience au climat » des infrastructures du pays.

Le Devoir

# ACTUALITÉS

## Le FRAPRU expulsé de chez Bombardier

Des membres du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) ont été expulsés mercredi matin des bureaux de Bombardier, où ils s'étaient rendus pour dénoncer l'imposante aide financière accordée à l'entreprise par le gouvernement. « Si le gouvernement Couillard est capable d'investir 1,3 milliard dans une compagnie qui annonce simultanément la perte de 2400 emplois, pourquoi ne pourrait-il pas poursuivre et augmenter le financement du logement social? » a demandé le coordonnateur du FRAPRU, François Saillant. Le Service de police de la Ville de Montréal a expulsé les manifestants, mais n'a remis aucun constat d'infraction.

Le Devoir

## Secteur public: la FSSS a rejeté l'entente de principe

Les membres de la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN ont rejeté l'entente de principe qui était intervenue avec Québec pour renouveler les conventions collectives dans les secteurs public et parapublic, a appris La Presse canadienne. Ce rejet ne met toutefois pas en péril l'entente de principe conclue en décembre dernier, puisque celle-ci a déjà reçu l'approbation de la plupart des autres membres du front commun intersyndical qui se sont prononcés. Ce rejet n'est guère surprenant, puisque déjà, le 22 décembre dernier, le conseil fédéral de négociation de la FSSS avait recommandé à ses membres de rejeter cette entente de principe.

La Presse canadienne

## Du ski de fond relevé au pied du mont Royal

Acclamé par la foule, le Québécois Alex Harvey termine la course en 9<sup>e</sup> position

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Alex Harvey, le favori des Montréalais, a pris le neuvième rang de la deuxième étape du Tour de ski du Canada couru sur un parcours urbain façonné spécialement pour l'occasion dans les neiges fraîches du mont Royal. C'est le Norvégien Emil Iversen qui a remporté l'étape, devant son compatriote Petter Northug fils et du Russe Sergey Ustiugov. Ce dernier avait déjà remporté mardi l'épreuve du sprint à Gatineau. Sa performance lui permet de conserver le statut de meneur au classement général de l'épreuve.

En apparence très détendu, salué tout au long du parcours comme le héros du jour, Harvey a connu un excellent début de course. Il a tenu un moment avec le groupe de tête, avant de glisser à 45 secondes des meneurs qui imposaient au peloton un rythme infernal. Pour cette épreuve de 17,5 km, « chaque athlète essaye d'ordinaire quatre ou cinq paires de skis avant de choisir celle qui convient le mieux aux conditions de course », explique Lisa Patterson de l'équipe canadienne. M<sup>me</sup> Patterson compte au nombre de la douzaine de personnes qui préparent chaque jour l'équipement des skieurs de l'équipe canadienne. « Chaque athlète transporte en moyenne une vingtaine de paires de skis pour ce tour. » Les cambures, les bases, la rigidité des skis varient selon les disciplines et les conditions.

« Pour Alex Harvey, nous transportons, je dirais, environ 40 paires de skis. » Pourquoi plus de skis pour lui? « Il a de bons commanditaires! »

A l'arrivée, plusieurs fon-



Lors du départ, l'immense poussée groupée donne l'impression d'une vague de couleurs sur la neige.

deurs se sont laissés tomber sur le sol, vidés, exténués, l'écume de leurs efforts gelée au visage. Les muscles et le cœur auraient-ils pu aller plus loin et plus vite? Le rictus de douleur disparaît vite. Les athlètes ne traînent pas pour se couvrir. Puis ils disparaissent dans leurs quartiers, installés dans une suite de roulettes. Alex Harvey était soutenu à l'arrivée par son père, Pierre Harvey, légende vivante du cyclisme et du ski de fond au Canada.

### Podium norvégien

Chez les femmes, les Norvégiennes se sont imposées en avant-midi sur un parcours de 10,5 km. Therese Johaug, une athlète exceptionnelle, a ob-

tenu une 16<sup>e</sup> victoire cette saison. Son avance sur ses poursuivantes était considérable. Elle a devancé ses compatriotes Heidi Weng et Astrid Uhrenholdt Jacobsen par plus d'une minute. Sa performance est d'autant plus impressionnante qu'elle était plutôt mal placée lors du départ collectif, cette immense poussée groupée qui donne l'impression, pour un bref instant, d'une vague de couleurs qui roule sur la neige. Therese Johaug mène désormais ce tour.

À l'arrivée, plusieurs compétitrices se sont effondrées. Certaines pleuraient à chaudes larmes, le visage giflé par des brises glaciales. L'effort investi dans la course avait été, à l'évi-

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

denance, absolument total. Therese Johaug, elle, accordait déjà des entrevues en souriant. Chez les Québécoises, c'est Cendrine Brown qui a obtenu la meilleure place, avec un 48<sup>e</sup> rang.

À 18 ans, Marie Corriveau, de Saint-Ferréol-les-Neiges, a obtenu la 72<sup>e</sup> place. Elle ne cachait pas sa joie, malgré une performance relative. La semaine dernière, Marie Corriveau était au Championnat du monde junior, en Roumanie. Ses résultats lui ont donné le droit de participer aujourd'hui à cette compétition internationale du plus haut niveau. « Je savais que j'étais du niveau des meilleures juniors, mais là je suis avec les meilleures au

monde! Tout a mal été! Je suis tombée deux fois, toute seule, en pleine face! Je ne sentais plus mes jambes. Rien n'allait bien! Ce n'était vraiment pas une bonne journée pour moi. Mais c'était formidable! Je pense que cet événement va beaucoup aider le ski chez nous. »

Marie Corriveau avait son lot de partisans massés près des clôtures qui bordaient le parcours. Venu de Saint-Ferréol-les-Neiges avec ses trois enfants, Patrick Bédard s'arrachait les poumons pour l'encourager. « Elle a enseigné le ski à mes enfants », expliquait-il.

La jeune fondeuse a commencé à skier à l'âge de quatre ans. À sept ans, explique-t-elle, les compétitions débutaient. Elle a fait de la compétition de vélo, mais le ski est devenu sa vie. « Je fais des cours par correspondance pour le cégep », dit-elle, en attendant de pouvoir revenir aux études.

La foule était peu nombreuse en avant-midi près de l'avenue du Parc, mais on comptait passablement de monde en après-midi, malgré une température peu clémente. Beaucoup de visiteurs étrangers avaient été attirés par l'événement. Des gens venus spécialement de l'état de New York ou du Vermont, par exemple. En visite à Montréal pour y voir ses petits-enfants, la Finlandaise Maiga Heinonen se félicitait de voir un tel événement au beau milieu de la ville.

Après une journée de récupération, les fondeurs poursuivront ce Tour de ski vendredi et samedi à Québec. La compétition qui conclut la Coupe du monde 2015-2016 se transportera pour la grande finale à Canmore, en Alberta, du 8 au 12 mars.

Le Devoir

# ACTUALITÉS



« L'air est tellement bon ici », a lancé Scott Kelly en sortant de la capsule avec l'aide des équipes d'évacuation.

KIRILL KUDRYAVTSEV AGENCE FRANCE-PRESSE

## Les astronautes Kelly et Kornienko de retour sur Terre

Les deux hommes ont passé près d'un an à bord de la Station spatiale internationale

Trois astronautes de la Station spatiale internationale (ISS), dont l'Américain Scott Kelly et le Russe Mikhaïl Kornienko qui ont passé quasiment un an en orbite pour mener des expériences en vue de futurs périodes vers Mars, sont revenus mercredi sur Terre.

Vers 4h30 temps universel, comme prévu, la capsule Soyouz transportant le Russe Sergueï Volkov, son compatriote Mikhaïl Kornienko et l'Américain Scott Kelly, ces deux derniers ayant passé 340 jours à bord de l'ISS pour préparer de futures missions

habitées vers Mars, s'est posée dans les steppes kazakhes. « L'air est tellement bon ici. Je me demande pourquoi vous êtes tous emmitouffés! » s'est exclamé Scott Kelly en sortant de la capsule, selon les images de la télévision de la NASA.

Alors qu'ils devaient sortir eux-mêmes du Soyouz pour imiter les conditions d'un atterrissage sur Mars, les astronautes ont échoué et ont dû recevoir l'aide des équipes d'évacuation pour s'extraire, a précisé le Centre de contrôle russe à l'agence de presse TASS.

Mikhaïl Kornienko, 55 ans,

et Scott Kelly, 52 ans, étaient arrivés sur l'ISS le 27 mars 2015. Ils sont restés quasiment un an à bord de la Station internationale, la plus longue période ininterrompue passée dans la station depuis que celle-ci est capable d'accueillir des passagers, en 2000.

### Batterie de tests

Pendant leur long séjour, les deux hommes ont été soumis régulièrement à des examens médicaux ainsi qu'à une batterie de tests et d'analyses pour étudier les effets à long terme de la microgravité sur l'orga-

nisme humain. Des échantillons de fluides corporels ont été prélevés avant leur départ, puis durant la mission et seront recueillis pendant plus d'un an après leur retour sur Terre.

Le frère jumeau de Scott Kelly, l'ancien astronaute Mark Kelly, a également participé au sol à cette expérience. Les données recueillies sur les deux frères devraient fournir des points de comparaison précis et utiles sur les effets physiologiques du voyage de longue durée dans l'espace.

Agence France-Presse

## Montréal doit réintégrer une employée congédiée à deux reprises

JEANNE CORRIVEAU

Après avoir congédié deux fois la directrice de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, l'administration de Denis Coderre se voit maintenant forcée de réintégrer l'employée dans ses fonctions à la suite d'une décision du Tribunal du travail.

Dès 2014, la nomination de Nancy Bergeron au poste de directrice par intérim par le maire de l'arrondissement, Normand Marinacci, avait provoqué la désapprobation du directeur général de la Ville, Alain Marcoux, qui soutenait que l'employée n'avait pas les qualifications requises pour être cadre.

À la suite de plaintes de harcèlement d'employés de l'arrondissement et à la lumière d'une enquête menée par le contrôleur général, Alain Bond, l'administration Coderre a décidé de congédier M<sup>me</sup> Bergeron, en août 2015.

Or, depuis les démissions, ce sont les arrondissements qui ont juridiction en la matière. M<sup>me</sup> Bergeron a contesté son congédiement devant la Commission des relations du travail en alléguant que la ville centre n'avait pas le pouvoir de la destituer.

Pour être certaine de ne pas voir sa décision déboutée par le Tribunal, l'administration a même fait adopter une résolution par le conseil municipal en octobre 2015 afin de faire déclarer la ville centre compétente en matière de suspen-

sion ou de destitution de directeurs d'arrondissement pour une période de deux ans. Le lendemain, l'administration congédiait une deuxième fois Nancy Bergeron.

Dans une décision rendue le 26 février, le juge administratif Pierre Flageole conclut que ni la Loi sur les cités et villes ni la Chartre de la Ville ne permettent aux élus du comité exécutif de la ville centre de congédier des employés. Seul le conseil municipal aurait pu le faire.

### Décision contestée

Normand Marinacci est ravi de la décision. Les allégations de harcèlement étaient non fondées, affirme-t-il en s'appuyant sur une enquête indépendante menée à sa demande. « Pour moi, c'est un abus de pouvoir de la part de l'administration Coderre. Je suis content de m'être tenu debout devant le maire », dit-il. M<sup>me</sup> Bergeron doit revenir à son poste ce jeudi.

Pour sa part, la Ville de Montréal a indiqué mercredi qu'elle contestera la décision du Tribunal en intentant un pourvoi en contrôle judiciaire devant la Cour supérieure.

Il n'a pas été possible d'obtenir les commentaires d'Alain Fugère, président du Syndicat des fonctionnaires de la Ville de Montréal, qui avait dénoncé auparavant de la ville centre le comportement de Nancy Bergeron à l'endroit des employés de l'arrondissement.

Le Devoir

LE DEVOIR

Saveurs

Culture

Monde Photoreportage

Lettres d'un homme d'ici

Site à l'éprezantou

Mele survit à son calibré de chapeaux

À découvrir dans la nouvelle version de l'application :

- Une interface revisitée
- Une lecture intuitive dans un environnement épuré
- L'actualité bonifiée : des photoreportages saisissants

Téléchargez dès maintenant / Effectuez votre mise à jour

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google play

## ÉDITORIAL

SUPER MARDI

## Les racines du mal

Donald Trump persiste et signe, au grand désespoir et à la grande surprise de l'establishment du parti qui s'attendait à voir sa candidature implorer d'elle-même. Mais c'est un désespoir et une surprise qui sonnent faux. C'est qu'en Donald Trump, le Parti républicain ne fait que récolter ce qu'il sème depuis des décennies.

Le « super mardi » rapproche un peu plus « The Donald » de l'investiture républicaine à l'élection présidentielle, même s'il en est encore mathématiquement loin en ce qui concerne les délégués. Il s'en rapproche d'autant plus que ses principaux adversaires n'ont pas particulièrement brillé. L'archiconservateur religieux Ted Cruz l'a bien remporté dans « son » Texas, ainsi que dans l'Oklahoma voisin et en Alaska, mais ce ne sont pas des victoires qui menacent de grever la persistante popularité de M. Trump. Encore plus maussade a été la performance du sénateur de la Floride, Marco Rubio, sur lequel, ce faisant, l'establishment républicain peut manifester de moins en moins compter pour assurer sa rédemption. Si la tendance se maintient, M. Trump aura décroché l'investiture républicaine en mai.

Ce qui est parlant dans la performance de M. Trump à l'issue des primaires et des caucus qui se tenaient mardi dans 12 États, c'est aussi le succès tous azimuts qu'il a obtenu auprès des électeurs blancs de classe moyenne modeste, indiquaient les sondages de sortie des urnes. Il a été dominant parmi les républicains plus modérés et plutôt laïques du Massachusetts comme au sein de l'électorat conservateur et évangélique des États du *Deep South*, épine dorsale traditionnelle du Parti républicain.

Ce n'est pas donc tant M. Trump qui est en train d'implorer que le parti lui-même. Le GOP pourrait être en train d'atteindre un point de rupture devant l'émergence de M. Trump, porte-voix — diabolique — d'une colère sociale qui n'est pas sans légitimité, par ailleurs. Une colère, fait notamment valoir le chroniqueur du *New York Times*, Thomas B. Edsall, qui est le résultat de la lente érosion de la qualité de vie économique de la classe moyenne américaine depuis 40 ans, érosion aggravée par la Grande Récession de 2008. C'est ainsi que le nombre d'emplois dans le secteur manufacturier a chuté de 36% aux États-Unis entre 1979 et 2015 — pendant que la population croissait 43%. À partir des années 2000, note encore M. Edsall, la classe moyenne ne continue pas seulement de rapetisser; elle voit aussi diminuer la part des familles plus aisées (100 000 \$ par année) qui en font partie. En fait, la seule catégorie sociale qui s'est agrandie depuis 15 ans concerne les foyers dont les revenus annuels sont de 35 000 \$ et moins...

Avec le résultat qu'une large part de l'électorat républicain prend aujourd'hui acte de l'échec d'une doxa de droite fondée sur le libre-échange, la déconstruction de l'État et la déréglementation de l'économie. Et se rebelle contre les financiers de Wall Street et les élites politiques de Washington.

Là se trouvent les racines du mal qui ébranle le Parti républicain. Vrai du reste que le mal secoue également le Parti démocrate — Bernie Sanders en est l'expression —, mais de façon, jusqu'à preuve du contraire, autrement moins déchirante.

À ceci pourrait ainsi se résumer l'argumentaire de M. Trump: ce dernier continue avec une violence verbale inouïe à utiliser les vieux arguments républicains, consistant à promouvoir une conception militariste de la politique étrangère américaine et à diaboliser l'« autre » — le musulman, le Latino, le Noir... En même temps qu'il mange au même râtelier que M. Sanders en ce qu'il se pose, entre autres choses, en garant du système de sécurité sociale et en ce qu'il dénonce l'impact sur les petites gens des accords de libre-échange signés ces 20 dernières années. Il est d'ailleurs concevable, dans la mesure où M. Sanders et lui ont à leur corps défendant des positions politiques parfois convergentes, que M. Trump voudra maintenant commencer à pacifier son discours, tandis que semble se dessiner, lentement mais sûrement, un affrontement électoral avec M<sup>me</sup> Clinton en vue de la présidentielle de novembre prochain.

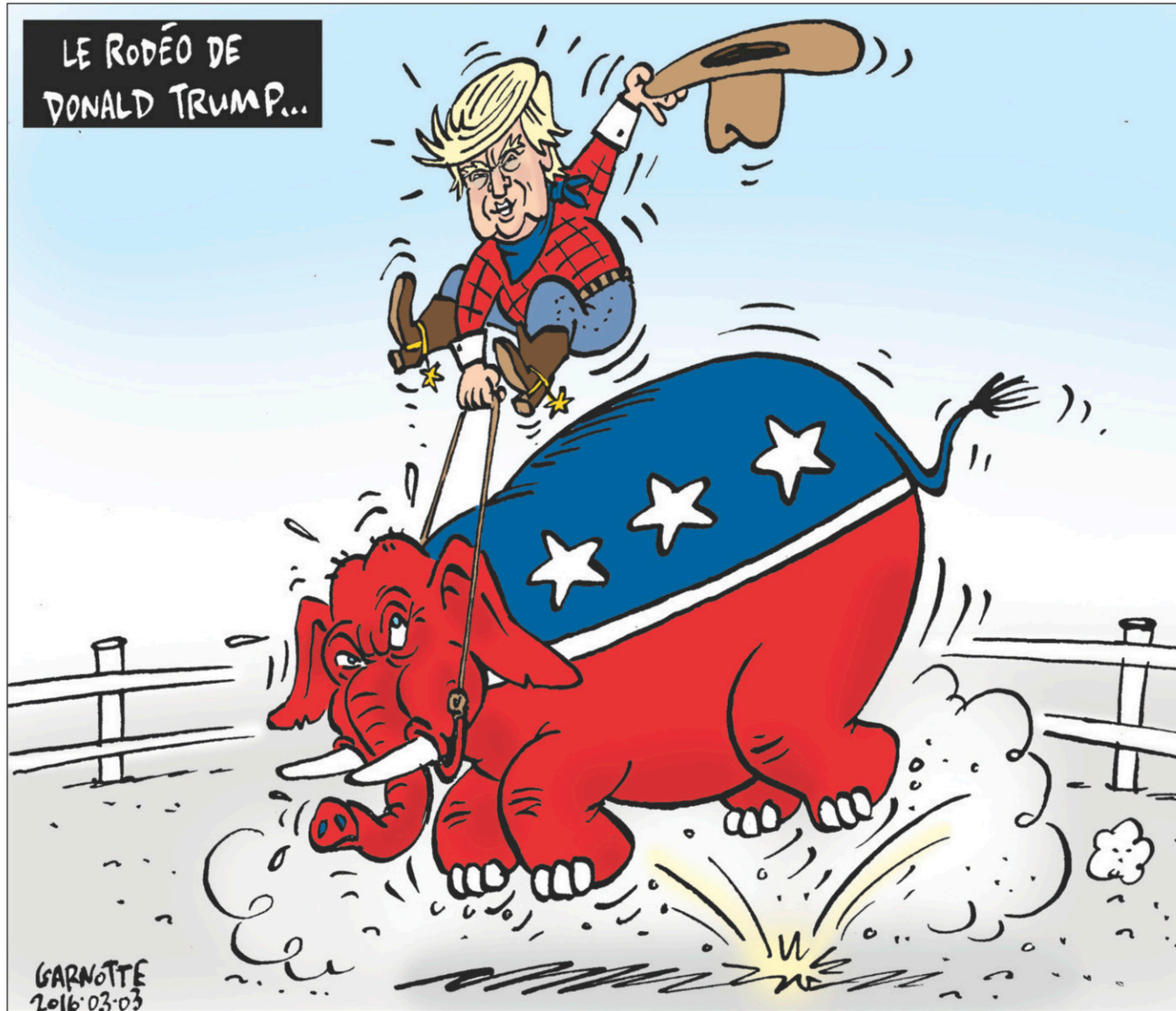
« Je suis un rassembleur », a prétendu M. Trump mardi soir, comme s'il n'avait rien à voir avec la « guerre civile » que se livrent les républicains.

Sauf que, pour l'heure, c'est M<sup>me</sup> Clinton qui est en train de réunir autour d'elle la base électorale du Parti démocrate, à en juger par les résultats du super mardi. Elle aura réussi là à coalescer les démocrates d'à peu près tous les horizons. Dans cette veine et à brève échéance, le défi est de ménager M. Sanders afin de ne pas faire fuir les jeunes et les électeurs blancs à revenu modeste qui se sont entichés du vieux sénateur du Vermont.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 &gt; FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES  
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN  
 Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE  
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
 Adjointes NELLIE BRIÈRE, PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



GUY TAILLEFER

L E T T R E S

## Gêné par mes ancêtres de Sainte-Adèle

Pauvre Claude-Henri Grignon! Combien de fois, par lundi soir, doit-il se retourner dans sa tombe devant la triste adaptation de son magnifique roman *Un homme et son péché*? Le péché n'est pas là où l'on pense: une gênante défiguration d'un chef-d'œuvre.

Tous les lundis, on nous propose des personnages d'une vulgarité inouïe, à l'exception de Donald et de Séraphin, curieusement. La goutte d'eau à faire déborder le vase, elle nous vient du frère de Donald qui lui dit, dans son mécontentement d'imbécile: « Si tu n'm'donnes pas les 50\$, m'à l'péter la yeule. [sic] » On est à des années-lumière de Downton Abbey! Pas de saison 2, de grâce.

Un summum de honte et de gêne à endurer une telle addition d'une langue écorchée, d'un vocabulaire de « gars de chantier », de femmes aux airs de putain ou de menteuse ou de voleuse, d'une fausse représentation de l'argent, d'un déluge de consommation de boisson, d'une violence de gars d'arène au moindre problème.

On pourrait mettre quelques bébœufs: la prestation des acteurs, la qualité des costumes, la beauté de rares paysages, la musique, fort bien. Mais il n'était pas nécessaire de vouloir concurrencer la conduite « du coureur des bois canadien-français » méthode Hollywood, tant décriée récemment. Le petit train du Nord aura mille fois raison de perdre le Nord et de crier « chou »...

À l'âge de « Siffleux », j'ai connu le curé Simon Bluteau dans son beau presbytère de Saint-Félicien; il ferait rougir de honte

le grotesque curé Labelle, presque un voyou! Quand on entrait au presbytère de M<sup>gr</sup> Bluteau, on n'y voyait que beauté, calme, culture, silence, échanges polis...

Comment Radio-Canada a-t-elle pu accepter une telle relecture d'une œuvre légendaire? Cette déplorable version mériterait une mise à l'index si c'était encore possible!

S'il vous plaît et de grâce, n'allez pas tenter d'exporter un tel ouvrage. À remettre sur le métier de M. et M<sup>me</sup> Poudrier pour sauver une parcelle de leur honneur!

Martin Girard  
 Sainte-Thérèse, le 1<sup>er</sup> mars 2016

## Souriez!

Bienheureux le citoyen qui ne s'est pas retrouvé entre les mains du matricule 728, en 2012. Je dis « citoyen », puisque sa rage ne semblait pas s'adresser sur les gratteux de guitare ou aux carrés rouges et autres miséreux de même nature, mais bien à tout le monde en général. Là-dessus, sans vouloir m'étendre sur son comportement inacceptable, tout a été déjà dit sur le sujet. Il est bon de se souvenir que c'est bien le gouvernement Charest qui, à ce moment, avait laissé se détériorer le climat social de façon telle que c'est le SPVM, qui s'était retrouvé seul au bâton pour tenter de ramener de l'ordre dans la cité. On connaît la suite. Manifestations au quotidien, présence de casseurs, parades de casseroles, etc. Policiers à bout de nerfs, poivre à volonté, situations qui tournent à la vinaigrette et grandes brassées dans le panier à salade. Depuis ces événements marquants, chaque fois qu'il y a une intervention policière quelque part en ville, quelqu'un brandit son téléphone portable

pour filmer la scène. C'est devenu automatique. À tel point que les autorités pensent désormais munir de caméras les policiers, pour que ceux-ci puissent filmer à leur tour. Je filme, tu filmes, nous filmons. Mais où s'en va donc la vie privée dans tout ça? On ne le sait pas. Souriez, vous êtes filmés.

Alain Petel  
 Le 1<sup>er</sup> mars 2016

## « Quebexit »

Le gouvernement du Québec est incohérent. Il veut accroître la richesse, mais il vote pour la pauvreté. Il ferme la porte économique partout tout en proclamant qu'il est ouvert aux investissements privés pouvant accélérer la croissance. Ce scénario ressemble étrangement à ce qui se passe en Grande-Bretagne, où se pose la question de savoir si oui ou non le pays doit continuer à faire partie de l'Union européenne: *Britain out or in?* Brexit?

Porteur d'une promesse électorale de 250 000 emplois en cours de mandat, le premier ministre Couillard se ceint maintenant de la vertu verte et affirme que tout développement au Québec doit être subordonné à l'acceptabilité sociale, ce qui signifie que tout projet d'importance est condamné aux pétitions, aux condamnations et aux injonctions. Quel partenaire d'affaires voudra s'impliquer au Québec sachant d'avance qu'il peut perdre son temps et son capital? Quel investisseur voudra prendre le risque de se voir, en fin de course, comme tous les Pérolia du monde, se faire botter le cul comme un dégénéré?

Jean-Guy Laurendeau  
 Le 1<sup>er</sup> mars 2016

LIBRE OPINION

## Le futur hôpital de Québec: de tristes nouvelles

LUCIEN HUOT\*

Doyen de la Faculté des sciences et de génie de l'Université Laval (1977-1985)

La journaliste Isabelle Porter du quotidien montréalais *Le Devoir* signalait, le 5 février dernier, un article intitulé « Mégahôpital de Québec. Les premiers contrats ont été accordés ». On y apprenait que le coût prévu pour la construction du nouveau complexe hospitalier serait de 2,1 milliards, limite fixée par le ministre de la Santé et des Services sociaux, et que les premiers contrats relatifs aux études professionnelles avaient été accordés. À la fin de l'automne 2014, le ministre avait commandé une étude de quelque 30 millions destinée à mieux cerner le coût du nouveau complexe hospitalier.

Nous ne voulons pas être pessimistes, mais une fois la construction lancée, la réalité d'un milieu d'accueil mal choisi, alors qu'il est un des moins propices dans la région de Québec pour une construction de cette taille, ne pourra faire autrement que conduire à une facture réelle supérieure. Il serait chimérique de croire le contraire. Rappelons que le 3 juin 2014, le journal *La Presse* publiait un article intitulé « Hôpitaux universitaires montréalais: un prix réel de 7 milliards », soit bien plus que les 5,2 milliards

initialement annoncés par le D<sup>r</sup> Philippe Couillard lorsqu'il était ministre de la Santé. Quoi que l'on pense, quoi que l'on dise, il n'y a pas là de quoi rassurer les citoyens payeurs actuels et ceux des générations futures.

## Insouciance

Aller de l'avant, pour un investissement d'une pareille ampleur, sans avoir considéré objectivement plus d'un site est une triste nouvelle. Il est difficile de comprendre que, depuis près de trois ans, l'on n'ait pas jugé pertinent de procéder à une étude comparative d'au moins deux sites, celui de l'Enfant-Jésus et celui du Campus de l'Université Laval. Refuser de franchir cette étape, pourtant usuelle, relevait de l'insouciance et amenait à laisser douter du bien-fondé du choix retenu *a priori*.

Vu les nombreux avantages inhérents au site du campus, il était entièrement justifié de recourir à un Comité d'experts indépendants et crédibles pour effectuer l'étude comparative suggérée. On ne pouvait pas présumer de ce qu'aurait été leur choix. Mais, tout au moins, les contribuables auraient eu la satisfaction d'être témoins d'un processus marqué de transparence, plutôt que d'être amenés par les circonstances que l'on connaît à soupçonner que

certaines des tenants du site de l'Enfant-Jésus jouaient dès le départ le rôle de juge et partie.

C'est aussi une triste nouvelle pour l'Université Laval et sa Faculté de médecine. Le 9 avril 2013 (soit il y a près de trois ans), leurs autorités avaient été invitées à considérer le site du campus pour la construction du nouvel hôpital de Québec. Il est regrettable, et proprement incompréhensible, qu'au cours de cette longue période elles n'aient pas voulu s'exprimer sur le futur site, du moins publiquement. Un tel silence de la part de personnes bénéficiant *a priori* de crédibilité demeure pour nous une énigme. Malgré tout le respect que nous leur devons, nous ne pouvons taire notre forte déception quant à une apparente absence de leadership par rapport au choix optimal d'un nouveau site hospitalier.

L'Université Laval avait une occasion extraordinaire de se mettre en valeur en formant et confortant l'assise propre à apporter excellence, succès, respect et notoriété de bon aloi. Ce sont des valeurs que l'on retrouve dans les institutions bien connues comme Harvard, Yale, Johns Hopkins et Michigan, dont chacune a saisi l'importance de réunir sur son campus un hôpital universitaire et une faculté de médecine. Dans un dossier aux retombées évaluables en siècles, Laval vient d'échouer malheureusement au test de

capacité à saisir la chance exceptionnelle, voire unique, qui se présentait. En d'autres mots, elle a échappé le ballon... si jamais elle a réellement essayé de le saisir! Est-il possible que la crainte d'avoir un différend passager avec le Réseau de la santé et des services sociaux ait empêché les autorités universitaires de s'exprimer sur la pertinence du choix effectué pour le site du nouvel hôpital? C'est à peine pensable.

En plus d'une sensible diminution de coût, il s'agissait du sort de la recherche biomédicale moderne dans la grande région de Québec; ce n'était pas seulement de la proximité de la Faculté de médecine avec le nouvel hôpital dont il était question, mais aussi, et surtout, des effets de synergie et d'interaction résultant de la présence immédiatement voisine et active d'un vaste et riche milieu scientifique interdisciplinaire déjà engagé en recherche médicale et en sciences de la vie. L'aurait-on oublié? Espérons que c'était accidentel.

\* Ont également signé cette lettre: André-G. Côté, directeur du Département de génie civil (1972-1978); Jean-Louis Lavoie, vice-doyen de la Faculté des sciences et de génie (1989-1993); et Robert Ledoux, directeur du Département de géologie et génie géologique (1971-1977).

## REVITALISATION DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL

## Le défi de la cohérence ou comment innover dans la continuité

MICHEL GARIÉPY

Urbaniste émérite et professeur émérite à l'Université de Montréal

PHYLLIS LAMBERT

Architecte

En 1986, à la suite de consultations publiques comme Montréal n'en avait jamais connu, le Plan directeur du Vieux-Port était adopté. Ce plan s'est inscrit à contre-courant des deux tendances dominantes à l'époque pour le réaménagement des friches portuaires: celle des Festival Market Places, qui consistait en la transposition sur des espaces portuaires devenus obsolètes de centres d'achats, par exemple, le Quincy Market de Boston ou le Baltimore Harbor; et celle d'un développement immobilier intensif et privatif d'espaces très convoités parce que situés à la fois en bordure de cours d'eau et à proximité des centres-villes, la perspective initialement favorisée par le gouvernement fédéral.

Il devait se concrétiser de 1989 à 1992 et doter Montréal, à partir d'un budget limité et d'équipements modestes, toutes proportions gardées, d'un site original, polyvalent et en harmonie avec l'histoire du lieu, d'un site que la population s'est rapidement approprié et qui devait devenir sa destination touristique première.

Ce résultat a été obtenu de haute lutte: le conseil d'administration de la société Le Vieux-Port de Montréal d'alors a persuadé le gouvernement fédéral de faire appel au génie créatif d'ici plutôt que d'y parachuter des idées venues d'ailleurs, et surtout d'arrimer la démarche d'élaboration aux volontés exprimées par la société civile. Le processus mis en place pour consulter la population fut tout à fait original. Avec trois autres dossiers d'aménagement urbain, ceux de l'avenue McGill College, du Quartier international de Montréal et de Milton-Parc, il devait être à la base de cette tradition d'urbanisme participatif qui caractérise depuis les aménagements urbains d'envergure à Montréal.

## Nouveau plan directeur

La Société immobilière du Canada (SIC), à laquelle a été amalgamée la société Le Vieux-Port, a lancé, il y a quelques mois, une opération pour élaborer un nouveau plan directeur pour la revitalisation du Vieux-Port. Tout d'abord, le site à l'étude incorpore cette fois la Pointe-du-Moulin et le Silo n° 5, un territoire complémentaire et essentiel à une pleine mise en valeur du Vieux-Port. Surtout, la démarche veut à nouveau prendre pleinement appui sur la société civile pour réactualiser la définition des besoins et parvenir à ce nouveau plan directeur.

Ainsi, s'est tenu, en 2010, un exercice de prospective, de «visioning [sic]» ayant mis à contribution plusieurs acteurs de la communauté montréalaise et permis de dégager cinq «piliers» d'une vision d'avenir. Un comité-conseil qui compte des représentants de groupes d'intérêt ou de la communauté touchés par le dossier a été mis sur pied pour accompagner la SIC dans l'opération. Les étapes de consultation sont bien balisées, la documenta-



OLIVIER ZUIDA LE DEVOIR

Le site présentement à l'étude incorpore la Pointe-du-Moulin et le Silo n° 5, un territoire essentiel à une pleine mise en valeur du Vieux-Port.

tion est pleinement accessible, les nouveaux modes électroniques de participation sont mis à contribution.

## Les huit principes

Toutefois, le document qui présente les grandes lignes de la démarche de la SIC résume de façon beaucoup trop succincte et expéditive, à notre avis, les principes qui avaient émergé des consultations et régit le premier plan directeur. Ces principes, au nombre de huit, nous semblent toujours pertinents trente ans plus tard.

Le premier principe prônait la nécessité d'insérer le réaménagement du Vieux-Port dans la problématique de l'aménagement du centre-ville élargi, en complémentarité et non en concurrence avec les secteurs environnants: ce principe conserve une grande pertinence, entre autres, alors que Montréal doit procéder au cours des prochains mois à la révision de son Plan d'urbanisme.

Le second renvoyait au libre accès du public sur le site: c'est l'essentiel du résumé fait par le document de consultation. Deux des principes de 1986 demandaient, outre le maintien du caractère historique et maritime du lieu, la mise en valeur des vestiges archéolo-

giques et la préservation des vues exceptionnelles sur le site, le plan d'eau, la rue de la Commune et la ville: la gestion de cette exigence s'est avérée difficile à travers le temps, relativement à la profusion de projets ayant surgi à un moment ou un autre (par exemple, l'affichage commercial, l'implantation d'une grande roue ou d'un téléphérique).

Deux autres parmi ces principes semblent implicites dans la démarche actuelle, mais nécessiteraient d'être réaffirmés, et ce, avec force: le maintien des espaces sous contrôle public et l'implication des différents paliers de gouvernement dans la planification et l'aménagement. Le septième principe demandait un aménagement en réponse à des besoins réels, un principe que rencontre manifestement la démarche actuelle, mais qui exigeait aussi de retenir, parmi ces besoins, ceux pour lesquels le Vieux-Port était véritablement le site approprié, un tamis clair pour choisir entre les multiples projets commerciaux ou résidentiels que soumettent les développeurs. Enfin, le dernier principe revêt peut-être la plus grande importance aujourd'hui: il demandait que l'aménagement se fasse à l'intérieur d'un plan directeur, mais sans que les nouvelles adjonctions nuisent aux réalisations antérieures.

En continuité avec ces principes, il serait essentiel que la démarche en cours, avant de parler de revitalisation, dresse un bilan systématique et éclaire les questions suivantes:

**En fonction** de quels critères et de quel bilan un des cinq piliers dégagés du «visioning» de 2010 pour la partie Pointe-du-Moulin et le Silo n° 5, celui de créer «un nouvel ensemble urbain exceptionnel sur le plan de l'architecture, du paysage et du développement durable», devient-il l'objectif d'ensemble de l'opération et est-il étendu à l'ensemble du territoire du Vieux-Port;

**La place** que la revitalisation veut faire à la mixité d'usages;

**La signification** et la portée pour la SIC de cette volonté «d'assurer à long terme la viabilité du territoire».

L'objectif de créer «un nouvel ensemble urbain exceptionnel sur le plan de l'architecture, du paysage et du développement durable» est louable en soi, certes, mais il faut que cet aménagement se situe en cohérence et en continuité avec les principes et les réalisations antérieures, des réalisations qui ont subi avec succès l'épreuve du temps. Le secteur du Vieux-Port doit continuer d'être un modèle à tous égards.

## LA RÉPLIQUE &gt; MOUVEMENT COOPÉRATIF

## Desjardins a bel et bien l'âme d'une banque

Le débat qui a éclaté à Saint-Ambroise-de-Kildare en dit long sur le mode de fonctionnement de l'institution financière

MARC-ANDRÉ HOULE

Saint-Ambroise-de-Kildare

Ces derniers jours, le Mouvement Desjardins, en pleine course à la succession de sa présidente, a cherché à redorer son blason auprès de ses membres et de la population québécoise par l'entremise d'une missive publiée dans les grands quotidiens québécois par un ancien président, Alban D'Amours, dans laquelle il cherchait à nous convaincre que «l'âme de Desjardins est toujours vivante». Il s'agit là d'une réponse directe à un autre ancien dirigeant de Desjardins, Claude Béland, qui critique depuis un certain temps déjà les transformations qui ont cours au sein de la coopérative et affirme à qui veut l'entendre que Desjardins a perdu son âme, notamment en ce qui concerne le fonctionnement de l'institution (qui, à son avis, se fait de plus en plus sur le mode des banques) et le traitement qui est réservé au simple épargnant en regard du respect des principes d'équité et d'égalité.

Nous, membres de la caisse de Kildare, qui avons mené de front une lutte au cours des derniers mois pour protéger et conserver nos services, sommes bien placés pour témoigner de la manière dont fonctionne la démocratie chez Desjardins, principe supposé-

## LE DÉCLENCHEUR

«Les caractéristiques du modèle [coopératif] n'ont pas changé. Il se distingue toujours du modèle d'affaires des banques à charte par son mode de propriété collective, sa gouvernance démocratique et sa logique d'affaires qui en est une de service et inscrite dans une proximité attentive aux besoins des membres et à l'accessibilité aux services financiers.» — Alban D'Amours, «L'âme du Mouvement Desjardins est toujours vivante», *Le Devoir*, 26 février

ment cardinal de l'institution.

Petit rappel de notre mouvement: le 18 août dernier s'est tenue à Saint-Ambroise-de-Kildare, dans Lanaudière, une assemblée générale extraordinaire des membres de six localités regroupés au sein de la caisse de Kildare afin de procéder à un vote sur la destitution de l'ensemble du conseil d'administration. Cette assemblée générale extraordinaire a fait suite à une démarche entamée après l'assemblée générale annuelle tenue au printemps 2015, lors de laquelle le processus démocratique a fortement été entaché, alors que, par diverses manœuvres, le conseil d'administration a tenté de

brimer le droit de s'exprimer des membres. Devant un enjeu aussi délicat que la fermeture de deux centres de services, il a été refusé à l'assemblée d'en appeler de la décision.

## Exercice frustrant

Compte tenu de nos modestes moyens, la tenue de l'assemblée extraordinaire sur la destitution du CA (un fait rarissime dans l'histoire de Desjardins) était une victoire en soi, et nous savions d'emblée que la suite des choses serait difficile face à la grosse machine de Desjardins. Tout au long du processus, le conseil d'administration en place a pu compter sur l'appui ainsi que sur les ressources de la direction de la caisse de Kildare, en plus de l'appui et des ressources de la haute direction de Desjardins. Les employés du siège social de la caisse de Kildare ont notamment été mobilisés pendant leurs heures de travail afin de faire campagne en faveur du CA auprès des épargnants. Lors de l'assemblée du 18 août, les règles dites de régie interne, garantes de la démocratie de Desjardins, ont avantageusement servi le CA en place. Était-il normal, par exemple, que la présidence de l'assemblée extraordinaire fût assurée par le directeur général de la caisse de

Kildare, le faisant juge et partie? Seuls les membres du CA visés par la destitution ont eu la possibilité de s'adresser à l'assemblée pour expliquer leur point de vue, et ce, sans limite de temps imposée.

Le respect des principes démocratiques aurait bien sûr commandé que les deux positions (pour et contre la destitution) puissent être entendues. Si la fiabilité du système électronique utilisé pour le vote peut être remise en doute en raison du fait que rien ne permettait de savoir si un vote avait véritablement été enregistré, la certitude sur le gâteau fut que les résultats du vote sur la destitution n'ont jamais été dévoilés... L'assemblée a bel et bien été informée que le CA n'avait pas été destitué, mais sans connaître le taux de participation ni l'appui reçu (en votes ou en pourcentage) pour chacune des options.

Tout cet exercice fut donc très frustrant du point de vue de la démocratie. Le CA, la direction et les employés de Desjardins Kildare ont utilisé tous les moyens possibles pour arriver à leurs fins. Desjardins a agi dans ce cas comme le font les pires citoyens corporatifs. Alors, l'âme de Desjardins? Désormais celle d'une banque.

Desjardins a agi dans ce cas comme le font les pires citoyens corporatifs

## ACTUALITÉS

## CLSC

SUIITE DE LA PAGE 1

de première ligne] soient là où les patients en ont besoin dans les GMF. Mais ce n'est pas la totalité des services [des CLSC] qui s'en vont.»

Selon elle, ce transfert est une «*pièce maîtresse*» de la réforme des services de première ligne pour sortir de l'hospitalo-centrisme. «*Ça ne veut pas dire qu'il n'y aura plus personne dans les CLSC, mais disons qu'on détermine qu'un patient a besoin de services psychosociaux, plutôt que le médecin lui dise d'appeler au CLSC pour prendre un rendez-vous et que le patient y soit réévalué, là, il va avoir tout sur place, ça va améliorer la fluidité du GMF.*»

## Directive ministérielle

C'est la confirmation de ce que plusieurs craignaient depuis que le sous-ministre adjoint, Louis Couture, a envoyé une directive aux p.-d.g. des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) pour les informer de la nouvelle orientation pour favoriser l'interdisciplinarité dans les GMF.

«*Concrètement, des travailleurs sociaux et des pharmaciens se joindront systématiquement aux infirmières cliniciennes déjà présentes dans tous les GMF*», écrit le sous-ministre dans le document dont *Le Devoir* a obtenu copie.

En fonction du nombre de patients, chaque GMF se verra attribué jusqu'à 5 infirmières, 2,5 travailleurs sociaux et 2,5 professionnels de leur choix. Cela touchera de façon plus spécifique les inhalothérapeutes, kinésithérapeutes, nutritionnistes et physiothérapeutes.

Pour les infirmières et les pharmaciens, c'est le ministère de la Santé qui assumera le coût des salaires, mais pas pour les autres professionnels de la santé, précise le sous-ministre. «*Le financement spécifique à l'attribution des travailleurs sociaux et des autres professionnels de la santé et des services sociaux devra être as-*

sumé à même les budgets et ressources» des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS).

Dans un autre document, le ministère parle d'une «*migration des professionnels de la santé de l'établissement vers les GMF*». Ces derniers resteront des employés du CISSS, mais dans de nouveaux bureaux, payés eux aussi par Québec.

## Détournement de ressources

«*On est en train de détourner les ressources du public vers des GMF qui sont gérés par des médecins de façon privée. On déshabille Pierre pour habiller Jean, mais ce ne sont pas nécessairement les mêmes gens qui vont être servis*», dénonce un gestionnaire de longue date, sous le couvert de l'anonymat.

Ce dernier parle de «*compressions déguisées*» et s'inquiète du sort de la clientèle plus vulnérable, qui ne trouvera pas nécessairement de place en GMF. «*Dans les GMF, les clients ne seront pas soumis à une priorisation dans un guichet d'accès comme en CLSC*», affirme-t-il.

Il n'est pas le seul à s'inquiéter de cette «*migration*» des services. «*Cette volonté d'avoir des ressources professionnelles dans les GMF, si on regarde ça strictement sous cet angle, c'est un apport important dans les services à la population. Mais quand on voit que c'est un transfert de ressources, ça, c'est inquiétant, parce qu'on ne sait pas ce qu'il va advenir des services qui étaient rendus par ces professionnels dans les établissements de santé*», affirme Carole Dubé, présidente de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS).

«*On a développé les CLSC pour offrir des services de première ligne et des ressources dévouées à la prévention de la santé. Comme les médecins n'y sont pas allés, on amène aujourd'hui les professionnels aux médecins dans les GMF. Mais notre crainte, c'est qu'on est en train de mettre en danger tout le cœur de la mission des CLSC*», affirme M<sup>me</sup> Dubé.

À Laval, la présidente de l'exécutif local de l'APTS, Josée Blanchard, estime qu'il faudra 20 travailleurs sociaux et tout autant de professionnels des autres catégories pour répondre à la demande des nouveaux GMF. Or, on compte exactement 22 travailleurs sociaux répartis dans les 4 CLSC de la région. «*Les listes d'attente vont encore s'allonger*», craint M<sup>me</sup> Blanchard.

Au CISSS de Laval, on n'était pas en mesure de confirmer ces chiffres mardi, puisque les besoins des GMF n'ont pas encore été signifiés officiellement. On affirme travailler sur différents scénarios, mais ne pas savoir encore avec précision dans quels services on ira chercher ces professionnels. «*Est-ce qu'on va les prendre dans les CLSC, en santé mentale? Est-ce qu'on va les prendre ailleurs? On va voir le nombre de personnes dont on aura besoin et où on ira les placer. Mais c'est sûr que pour la population, c'est une meilleure utilisation des professionnels parce qu'ils vont être dans des GMF.*»

## D'autres options

David Levine, ancien directeur de l'Agence de la santé de Montréal, aujourd'hui lobbyiste pour les cliniques privées, croit que ces changements sont de bon augure. «*J'ai toujours prôné qu'on devait transférer de l'argent de notre système actuel vers un autre modèle plutôt que d'injecter de l'argent neuf dans le système*», affirme-t-il en entrevue au *Devoir*. Pourtant, il espère que les gestionnaires du réseau ne feront pas l'erreur de prendre l'essentiel des ressources dans les CLSC. «*Au départ, ce type de déplacement de ressources peut avoir un effet très positif, ça va dépendre de comment on utilise cette main-d'œuvre. Mais j'espère que ce ne sera pas uniquement de la main-d'œuvre qui provient des CLSC. J'espère que les p.-d.g. des CISSS vont être sérieux et regarder aussi du côté des cliniques externes à l'hôpital.*»

Le Devoir

## SKI

SUIITE DE LA PAGE 1

pour la sécurité de la clientèle», précise M<sup>me</sup> Lacasse.

C'est l'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des marais du Nord (APEL) qui avait évoqué le problème lors d'une séance du comité plénier en février. Dans le cas de Stoneham, son utilisation est particulièrement dommageable, parce que la rivière qui borde la station (la rivière Hibou) se déverse dans le lac Saint-Charles, principal réservoir d'eau potable de la ville de Québec.

La porte-parole de la station de ski signale que la station comptait déjà aménager des bandes de végétalisation autour de son stationnement pour «*réduire l'apport en sédiment à la rivière*». Elle cherche en outre un «*substitut au produit d'engrais*».

À Québec, ces «*ciments à neige*» viennent ainsi s'ajouter

aux nombreux agresseurs qui menacent actuellement le lac et à la prise d'eau comme les fosses septiques, les rejets des stations d'épuration inadéquates, les sels de déglacage des autoroutes, les carrières et sablières ou encore les produits utilisés sur les terrains de golf.

À l'Association des stations de ski du Québec, on signale que ce sont d'abord les organisateurs de compétitions sportives qui recourent à ces produits. «*Souvent, c'est un tiers parti qui a la responsabilité de la zone de compétition, comme Gesteu ou comme la Fédération internationale de ski [FIS]*», explique son directeur Yves Juneau.

## Utilisés par les promoteurs

À Stoneham, M<sup>me</sup> Lacasse confirme que ces produits sont utilisés à la demande des organisateurs d'événements. «*Nous, on n'achète pas ce genre d'engrais-là. Mais on accepte que les clubs ou organisateurs d'événements en fassent l'usage lors de situations exceptionnelles.*»

Une station comme Stoneham peut accueillir une bonne dizaine de compétitions par saison. Du 17 au 20 mars, elle doit par exemple présenter les Championnats canadiens des maîtres alpins et une autre épreuve d'élite féminine au début avril. Or, la porte-parole insiste sur le fait que l'usage du produit dépend beaucoup du contexte et qu'il arrive qu'on en fasse «*aucun usage*» pendant la saison.

«*Nous, on ne tient pas à utiliser ce produit-là, et s'il y avait une recommandation disant que c'est très nocif et qu'il faut arrêter d'en faire l'usage, on va arrêter ça. On va dire aux organisateurs d'événements d'arrêter d'en faire l'usage.*»

## Les voitures pointées du doigt

Par ailleurs, les stations de ski font de plus en plus d'efforts pour réduire leur empreinte écologique, et leur Association travaille sur un projet de Charte du développement durable. Pour l'heure, l'accent est beaucoup

mis sur la réduction des GES en provenance des automobiles. «*La plupart des adeptes de ski et de planche à neige se rendent aux stations en véhicule. C'est de ce côté-là qu'est la plus grosse empreinte écologique*», note son p.-d.g., Yves Juneau.

Des stations comme Val Saint-Côme et Mont-Tremblant ont déjà fait installer des bornes pour les voitures électriques. L'Association a aussi lancé une campagne baptisée «*Coupe ton moteur*» pour encourager les gens à ne pas laisser tourner leur moteur trop longtemps dans le stationnement.

Sinon, l'impact écologique des stations reste limité, conclut-il. «*On a fait des analyses pour voir s'il n'y avait pas moyen de faire des gains en électrifiant les dames, et ça demeure marginal comme impact, poursuit-il. La fabrication de neige, c'est de l'eau et de l'air, et il n'y a pas une grosse empreinte là non plus.*»

Le Devoir

## LACROIX

SUIITE DE LA PAGE 1

décédé dans la nuit du 2 mars. Actif jusqu'au bout, l'érudit et grand communicateur qu'il fut avait publié à 100 ans en novembre dernier le recueil de réflexions *Rumeurs à l'aube* (Fides).

En cette ère de laïcité triomphante, ce dominicain aura presque fait goûter l'Église aux Québécois les plus réfractaires, rare prêtre à avoir autant investi l'espace public en abordant la spiritualité avec humour, ouverture d'esprit et humanisme, allergique à tous les dogmatismes qui enferment l'esprit dans une cage et le tuent.

«*À la brunante, il faut savoir intégrer l'ombre, en attendant la nuit qu'on espère pleine d'étoiles*», écrivait-il en 2012. Sa curiosité, son hyperactivité et sa foi profonde avaient maintenu sa longévité, sans déclin intellectuel, avec une ironie au coin de lèvres et de l'œil. «*Ma vieillesse est une amie qui m'attend chaque matin comme la lumière*», confiait-il à son amie Josée Blanchette, chroniqueuse au *Devoir*. Et «*l'effet de l'âge sur la réflexion, c'est qu'on accepte mieux que les autres soient ailleurs*».

C'est un grand homme qui disparaît, en tunique ou en col roulé. Et un sage pour qui le sacré et la culture se complétaient dans l'harmonie des sphères.

Le père Benoît Lacroix fut un oiseau rare et précieux sous nos cieux, théologien érudit doublé d'un médiéviste, d'un exégète de l'œuvre du poète Saint-Denis Garneau, d'un amant de la nature en contemplation du fleuve et des oies en envol, d'un philosophe, d'un fou de la vie, d'un spécialiste de la langue française, longtemps grand joueur de tennis. Il fut aussi une voix à la radio Ville-Marie, jusqu'à tout récemment, au rendez-vous d'une sagesse à prodigier quant aux enjeux contemporains, de l'immigration aux familles reconstituées, en passant par la violence et

les spasmes d'en finir.

Sa devise: *carpe diem* (profite du jour). Son souhait: «*Que le Québec devienne de plus en plus francophone dans sa langue et universel dans sa culture.*»

*Le Devoir* a publié de 1987 à 2010 ses éditoriaux de Pâques et de Noël, autant d'invitations à plonger en soi pour y trouver l'espoir et la générosité de vivre, par l'œcuménisme et les bras grands ouverts à l'autre.

## Les racines d'un homme d'esprit

Juché sur son siècle, ce prêtre dominicain aura vu neiger sur sa paroisse et sa société. Il avait vu avoir vécu comme un vrai deuil la perte de sa chaire d'enseignant au Centre d'études médiévales de l'Université de Montréal après 40 ans de pratique. Il aura publié au long de sa vie une quarantaine d'ouvrages à teneur théologique, philosophique, littéraire et historique.

Ses racines rurales (il est né dans la ferme de son père, Caius, dans un rang de Saint-Michel-Bellechasse) lui maintenaient les pieds sur terre, en plus de lui avoir donné le sens du travail qui n'attend pas, à Noël et à Pâques non plus. À 12 ans, dans le Québec de 1927, en un cri de rébellion, il ne voulut plus travailler sur la terre paternelle ni poursuivre ses études. Son père ne l'entendait pas de cette oreille: «*Que ça te plaise ou non, tu iras au pensionnat. Le pays a besoin de toi. Moi pas!*»

Il a fait son cours classique au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, entra au noviciat des Dominicains à Saint-Hyacinthe. Benoît Lacroix devait enseigner au Centre d'études médiévales de l'Université de Montréal, entre 1945 et 1985, être professeur invité aux universités de Kyoto, de Butare, de Caen, etc. En 1981, il quittait l'enseignement pour se consacrer à la communication tous azimuts.

Il adorait les films de Bernard Émond, la poésie du conteur Fred Pellerin, les chansons de Gilles Vigneault et la musique classique, mais

se sentait hérissé par un certain humour vulgaire. La culture constituait à ses yeux l'avenir d'un Québec qui aurait intérêt à s'inspirer du meilleur apport de l'immigration.

Ce disciple de Teilhard de Chardin ne se considérait pas comme un mystique, mais précisait trouver son inspiration dans un catholicisme de dialogue avec la science, la culture populaire et les autres confessions spirituelles. Presque animiste dans sa conviction que le divin se pose partout: dans une herbe, un regard, un nuage au loin.

«*La religion a été et peut encore être trop puissante*», confiait-il au *Devoir*, avant d'ajouter: «*La laïcité ne me fait pas peur, elle est positive: avant d'être catholique, juif, musulman, je suis laïque.*» Et aussi: «*Pour mieux connaître ma religion, j'ai besoin de connaître les autres, aussi bien l'islam que le bouddhisme.*» À ses yeux, l'Église n'était pas là pour s'immiscer dans la vie privée des gens, mais pour accompagner leur quête de sens, qui passe beaucoup par le don. «*Notre forme obsessionnelle du catholicisme ne pouvait plus durer*», avouait-il.

Dans son recueil d'entretiens *La mer récompense le fleuve: parcours de Benoît Lacroix*, publié en 2009 chez Fides, il abordait les aspirations de son peuple. «*Pour être un meilleur pays, le Québec devrait chercher aussi à élargir les lieux de sa pensée... et de ses rêves, et s'asseoir avec les autres francophones d'Amérique pour créer une nouvelle unité politique, mais sans partisanerie exagérée.*»

Jacques Grand'Maison commentait déjà, au moment où lui était attribué le prix Léon-Gérin en 1981, l'apport de Benoît Lacroix: «*L'un des meilleurs témoins, au Québec, à titre de médiéviste et d'historien, de la tradition intellectuelle qui a façonné la pensée occidentale.*» Un grand homme de cœur aussi, la plume préférée parmi toutes celles qu'il porta à son chapeau.

Le Devoir

## IDENTITÉ

SUIITE DE LA PAGE 1

vie», ajoute-t-elle.

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2010 et le 31 mars 2015, le Directeur de l'état civil avait traité à peine 291 demandes de changement de la mention du sexe, soit 21 en 2010-2011, 49 en 2011-2012, 56 en 2012-2013, 76 en 2013-2014 et 92 en 2014-2015. Plusieurs personnes attendaient patiemment l'entrée en vigueur des modifications au Règlement relatif au changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, le 1<sup>er</sup> octobre dernier, afin de déposer leur formulaire de «*Demande de changement de la mention du sexe figurant à l'acte de naissance*» au Directeur de l'état civil.

Une amie septuagénaire de Marie-Marcelle Godbout faisait partie du lot. Elle vivait depuis plus de 50 ans sous les traits d'une femme sans pour autant avoir subi d'interventions chirurgicales. «*Elle a dû vivre toute sa vie avec des papiers contraaires à [son] identité*», se désole M<sup>me</sup> Godbout, qualifiant sa camarade de «*sans papiers*». «*Il y a des places où tu ne peux pas avoir de faux papiers, comme des hôpitaux, où on va crier les noms [des patients]. "Joseph Beaulieu!" La personne est obligée de se lever devant tous les autres patients. Joseph Beaulieu a l'air d'une catin. C'est un peu dur moralement*», souligne-t-elle dans une entrevue téléphonique avec *Le Devoir*.

Des trans étaient «*condamnés à vivre dans une mascotte toute [leur] vie*». Certains ont été traités comme «*moins que des zéros*» ou encore ont été «*persécutés*». Les trans qui optaient pour une chirurgie de réattribution sexuelle «*voulaient tellement devenir quelque chose qui pouvait vivre parmi tout le monde*». Elle fut l'un d'eux. «*On s'en allait vers la liberté totale. On sortait de l'hôpital pleins de rêves. [Mais, certains] arrivaient devant une réalité tellement cruelle: rejet de leur famille, rejet de leurs amis, pas de travail*», relate M<sup>me</sup> Godbout.

«*Maintenant, c'est beaucoup plus facile de vivre. La société a évolué, se réjouit l'ex-magicienne, qui est mariée depuis 43 ans, a un fils de 40 ans et deux petits-enfants de 12 et 13 ans. J'ai eu la chance de ne pas faire briser mes rêves.*»

## Les mineurs

La bénévole à l'ATQ Marie-Marcelle Godbout invite aujourd'hui le gouvernement libéral à étendre la portée du règlement aux personnes mineures. «*Je le savais, à cinq ans, que je n'étais pas un petit gars. Moi, dans le plus profond de mon être, j'ai toujours été une fille... qui a été étouffée dans le fond*», insiste-t-elle à l'autre bout de fil.

Aujourd'hui, «*73 % des jeunes trans au Québec vivent dans la détresse psychologique — ça n'aide pas à la persévérance scolaire, ça — 53 % ont une faible estime d'eux-mêmes et 70 % affirment être victimes de violence*», a indiqué l'élué solidaire Manon Massé la semaine dernière à l'Assemblée nationale, tout en brandissant un article de la revue *Santé mentale au Québec*. En mai 2015, la Commission des institutions a appelé le gouvernement libéral «*à entreprendre dès maintenant des actions afin de faciliter la vie de ces enfants*», a aussi rappelé la députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques.

La ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, s'est engagée à faire connaître «*des pistes de solution rapidement*». «*Il s'agit là de modifications importantes à apporter à notre droit, à notre Code civil. Nous travaillons ce dossier-là avec toute la rigueur qui est nécessaire. [...] Les équipes sont déjà à pied d'œuvre dans le dossier*», a-t-elle déclaré en Chambre.

Manon Massé s'est aussi dite favorable à l'idée d'ajouter une case «*autre*» sur les formulaires de l'état civil, en plus des cases «*masculin*» et «*féminin*». «*Y a-t-il un besoin de toujours se genre?*» demandait-elle dans un entretien avec *Le Devoir*.

M<sup>me</sup> Godbout n'est pas de cet avis. «*On se bat pour sortir d'un tiroir, ne nous mettez pas dans un autre. Le F et le M sur les papiers, ça fait longtemps qu'on dit que ça ne devrait pas exister.*»

Le Devoir

«*Une réflexion sur l'occasion de modifier ultérieurement le règlement pour y inclure les personnes mineures est nécessaire et urgente. Il en est de même pour les personnes immigrantes, laissées pour compte dans ces changements réglementaires.*»

Commission des institutions de l'Assemblée nationale, mai 2015

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3360

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel avisdev@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

## Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-5967

## Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com